

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,  
maire-suppléant  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. PAIEMENT DE LA FACTURE 2022-000877 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.
10. PAIEMENT DE LA FACTURE 124225592 À LEPROHON INC.
11. DEMANDES DE MONSIEUR MARC-HENRICK BLANCHETTE.

**12. DEMANDE L'ORGANISATION DU DÉFI ÉVASION.**

**13. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE.**

**14. AFFAIRES NOUVELLES.**

- A)
- B)
- C)

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

**16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le  
retrait du point 12 - DEMANDE DE L'ORGANISATION  
DU DÉFI ÉVASION.

ET l'ajout au point 14 - AFFAIRES NOUVELLES - de  
l'élément suivant :

14a. ADHÉSION 2023 À LA CORPORATION DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC (COMBEQ).

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
12 décembre 2022 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
12 décembre 2022 soit et est adopté tel que  
présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES  
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil, les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2022,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022, excluant les dépôts  
salaire et qui s'élève à 220 242,85 \$, est  
déposé pour acceptation par les membres du  
Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
GILLES BERNATCHEZ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2422 à 2434, les dépôts directs 1 202 à 1 250 ainsi que les prélèvements 988 à 1 001 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022 et totalisant la somme de 220 242,85 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 décembre 2022 : 2 242 072,37 \$

**Dépenses :**

Au 31 décembre 2022 : 2 170 180,31 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Le rapport de décembre 2022 ainsi qu'un rapport annuel pour l'année 2022 du directeur du service de Sécurité Incendie sont déposés auprès des membres du Conseil.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 23-001 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2022-000877 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT QUE la firme Broyage Mobile Estrie inc. à facturer la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour des travaux de broyage de bois à l'écocentre de Murdochville le 12 novembre 2022.

CONSIDÉRANT la facture 2022-000877 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au montant de 12 331,25 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture  
2022-000877 de la Régie intermunicipale de  
traitement des matières résiduelles de la  
Gaspésie au montant de 12 331,25 \$ plus taxes  
applicables, soit 14 177,85 \$, soit et est donnée.

**10. RÉSOLUTION 23-002 - PAIEMENT DE LA FACTURE  
12422592 À LEPROHON INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a dû faire faire une  
maintenance plus approfondie du  
système de réfrigération du  
Centre sportif

CONSIDÉRANT la facture 12422592 de Leprohon  
inc. au montant de 8 099,34 \$,  
plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture  
12422592 de Leprohon inc. au montant de  
8 099,34 \$, plus taxes applicables, soit  
9 312,22 \$, soit et est donnée.

**11. RÉSOLUTION 23-003 - DEMANDES DE MONSIEUR MARC-  
HENRICK BLANCHETTE.**

CONSIDÉRANT les demandes de monsieur  
Marc-Henrick Blanchette, à  
savoir :

1. Prêt de la salle communautaire  
pour le souper spaghetti du  
15 décembre 2022 au profit de  
l'équipe féminine de hockey  
Les Cyclones M-18 AA.
2. Location de l'aréna les 18 et  
19 février 2023 pour la tenue  
de trois (3) pratiques de  
hockey de l'équipe féminine de  
hockey Les Cyclones M-18 AA.
3. Ouverture du Centre sportif  
jusqu'au 23 avril 2023 pour la  
tenue de la Classique hiver-  
nale de hockey.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à monsieur Marc-Henrick Blanchette, pour l'équipe de hockey féminine de hockey Les Cyclones M-18-AA, le coût de location de la salle communautaire pour la tenue d'un souper spaghetti au profit du Club.

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer le Centre sportif à l'équipe de hockey féminine de hockey Les Cyclones M-18-AA les 18 et 19 février 2023 pour la tenue de trois (3) pratiques.

QUE la Ville de Murdochville accepte de prolonger jusqu'au 23 avril prochain, l'ouverture du Centre sportif.

QUE le directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, soit et est mandaté pour ajuster les horaires d'ouverture et de travail pour la tenue de ces pratiques de hockey et de la Classique hivernale de hockey.

**12. DEMANDE DE L'ORGANISATION DU DÉFI ÉVASION.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**13. RÉOLUTION 23-004 - DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE.**

CONSIDÉRANT la lettre de demande de congé sans solde d'un an de monsieur Tommy Bernatchez, tel que prévu à la convention collective des employé(e)s syndiqué(é)s de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE les dates de début et de fin de ce congé sans solde ne sont pas encore officielles.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde un congé sans solde d'un maximum un an à monsieur Tommy Bernatchez.

QUE les dates de début et de fin de ce congé soient transmises à la Ville de Murdochville dès qu'elles seront officielles.

**14. AFFAIRES NOUVELLES.**

**A) RÉOLUTION 23-005 - ADHÉSION 2023 À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ).**

CONSIDÉRANT QU' il est important que le directeur du service des Travaux publics et Inspecteur en bâtiment, monsieur Alcide Richard, soit membre de cette corporation.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la  
Corporation des officiers municipaux en bâtiment  
et en environnement du Québec (COMBEQ) pour  
l'année 2023 à titre de membre actif pour un  
montant de 380,00 \$ plus taxes applicables.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Aucune question n'est posée.

**16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il  
est 19 h 55.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe